

M.Gérard DUTREUILH

Clermont, le 26 Décembre 2017

Le Bourg

97 route de Pomarez

40180 CLERMONT

Monsieur Vincent GAÜZERE

Commissaire Enquêteur

Mairie de CLERMONT

22 Place de la Mairie

40180 CLERMONT

LR avec AR

Objet: Observations à l'adresse de M. le Commissaire Enquêteur relative au projet de Carte Communale de la Commune de Clermont présenté à l'enquête publique du 4 décembre 2017 au 12 Janvier 2018
ref: Arrêté du 7 /11/2017 de M. le Président de la Communauté de Communes TERRES DE CHALOSSE.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'Arrêté du Président de la Communauté de Communes Terres de Chalosse N°ACC2017/11238 soumettant à enquête publique unique le projet de Carte Communale de CLERMONT, l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement, ainsi que la suppression du POS actuel, spécifie, que des remarques peuvent vous être adressées par écrit.

C'est donc l'objet de ce courrier dans lequel je voudrais exprimer , mon désaccord total à propos de la méthode utilisée par la municipalité de CLERMONT en matière d'information préalable et de concertation dans l'élaboration de son projet de CARTE COMMUNALE.

Je rappellerai, pour situer la question, que la décision d'élaboration de la Carte Communale de Clermont a été prise en Conseil Municipal le 9 Avril 2015. Depuis cette date bon nombre de Clermontois se sont étonné du manque de transparence concernant les objectifs poursuivis par la Municipalité compte tenu de l'importance de ce projet pour les habitants et du peu de clarté des dispositions prises pour qu'il soit élaboré dans la concertation.

En particulier à l'époque, il avait été exprimé le souhait que soient constitués des groupes de travail, par thème, réunissant des élus, des techniciens et des habitants. Beaucoup de promesses ont été faites sur le suivi de la délibération prescrivant l'élaboration de la carte communale. Ces dernières n'ont jamais été tenues.

En clair, le projet de Carte Communale s'est finalisé entre quelques élus et le Cabinet d'urbanisme recruté par la Mairie sans que personne, associations, ou habitants n'aient été consultés (hormis une réunion "alibi" avec quelques agriculteurs locaux).

Je considère, Monsieur le Commissaire Enquêteur que ce processus est inacceptable. Toutes les communes un peu sérieuses et dont les élus ont un minimum de respect pour leurs administrés ont profité de ce temps fort qu'est l'élaboration d'une carte communale pour recueillir les propositions de

leurs habitants ou répondre à certaines questions portant sur tel ou tel aspect du projet notamment **la question des liaisons douces inter-quartiers**, dont les fondements pris en catimini paraissent pour le moins obscurs, dans le secret des bureaux de la Mairie, sans doute avec de bonnes raisons ?...notamment si on essaie d'en décrypter les réels fondements à partir de l'exposé qui en est fait en page 23 du rapport de présentation.

Il semblerait d'après les documents peu explicites du dossier d'enquête publique que mes parcelles cadastrées section C n° 497 et 517 soient plus ou moins concernées par ce projet passé sous silence durant toute la durée de mise au point de la carte communale de Clermont, de "liaison douce" inter-quartier.

Pour ces motifs, compte tenu de la méthode utilisée lors de l'élaboration du projet de carte communale, en premier lieu plus particulièrement concernant l'éventuel tracé de "la liaison douce" empruntant mes parcelles cadastrées section C n° 497 et 517 susceptible d'impacter une future importante dégradation économique de mon patrimoine, puis en second lieu en raison de l'absence totale de concertation sur cette question je demande au Commissaire enquêteur d'examiner mes observations en application des articles R123-13 et R123-19 du Code de l'environnement et d'émettre un avis afin :

- Que la mise en application du projet dit "de liaison douce" soit retiré du dossier relatif au projet de carte communale de Clermont portant sur mes parcelles cadastrées section C n° 497 et 517
- Qu'une nouvelle information soit lancée auprès de tous les habitants de Clermont pour annoncer cette suppression.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me tenir informé de la suite donnée à mes demandes.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

M. Gérard DUTREUILH

Copie: M. le Président de la Communauté de Communes TERRES DE CHALOSSE